



La certitude d'une prise  
en charge unique, globale  
et sur mesure.

**COPPÉT**  
AVOCATS SPÉCIALISTES  
Droit du dommage corporel • Défense des droits des victimes

SPÉCIALISTES EN DROIT DU DOMMAGE CORPOREL  
DÉFENSE EXCLUSIVE DES DROITS DES VICTIMES

- Accidents de la circulation,  
de la vie, du travail
- Agressions
- Actes de terrorisme

En France et à l'International



## DÉFENDRE

### COPPET AVOCATS VOUS INFORME ET VOUS ASSISTE POUR LA RÉPARATION DE VOTRE PRÉJUDICE.

Coppet Avocats est un cabinet dédié à l'accompagnement et à la prise en charge globale de personnes gravement blessées, victimes d'un accident (circulation, vie privée, travail), d'une agression ou d'un acte de terrorisme.

Les équipes Coppet Avocats vous écoutent, vous renseignent sur les étapes de votre parcours d'indemnisation et vous y préparent. Votre avocat spécialiste en droit du dommage corporel vous accompagne sur les plans légal, médico-social et psychologique.

**Pour un accompagnement sans compromis, Coppet Avocats défend exclusivement les victimes.**

### Les victimes ont des droits !

#### ÉVÉNEMENTS INDEMNISABLES

Accidents de la circulation  
Agressions et infractions  
Accidents du travail  
Accidents de la vie privée : pratiques sportives, accidents domestiques, activités scolaires et périscolaires...  
Actes de terrorisme

#### EXEMPLES DE DOMMAGES

Polytraumatisme grave  
Amputation  
Paraplégie  
Tétraplégie  
Brûlure  
Cécité partielle  
Traumatisme crânien modéré ou grave

Certificat de spécialisation « Droit du dommage corporel »  
Qualification spécifique « Défense des droits des victimes »



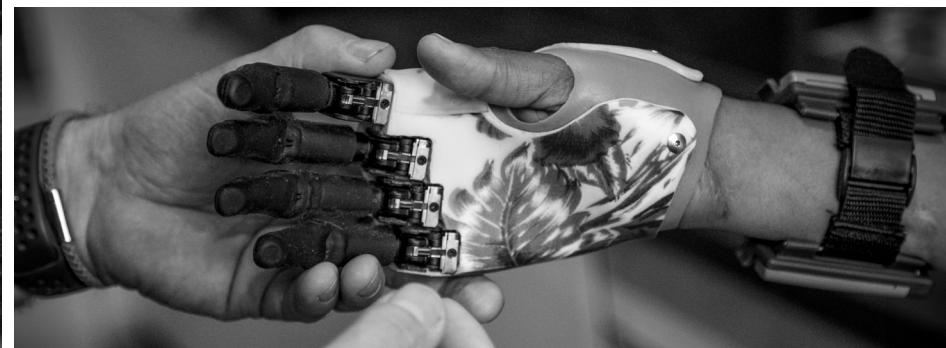
## ACCOMPAGNER

### COPPET AVOCATS EST ENGAGÉ DE LONGUE DATE POUR LE RESPECT DES DROITS DES VICTIMES ET BÉNÉFICIE D'UN RÉSEAU D'INTERVENANTS SPÉCIALISÉS, INDISPENSABLE POUR APPRÉHENDER VOTRE SITUATION DANS SA GLOBALITÉ.

Ergothérapeutes, neuropsychologues, médecins-conseils de victimes, assistant(e)s de service social, équipementiers médicaux, architectes spécialisé(e)s...

#### L'indemnisation au service de votre projet de vie

La juste évaluation des besoins rend le projet de vie pérenne. Ce chiffrage est réalisé par un avocat spécialiste en droit du dommage corporel pour que les sommes obtenues vous garantissent sérénité et dignité pour l'avenir (aides humaines, aménagements du domicile, matériels, ...).



## RÉTABLIR

### LE PRINCIPE INDEMNITAIRE EN DROIT FRANÇAIS EST CELUI DE LA RÉPARATION INTÉGRALE.

**Vous devez bénéficier d'une indemnisation financière pour vous permettre de retrouver votre qualité de vie antérieure, adaptée à votre nouvel handicap.**

#### L'accès pour un jeune homme amputé

aux dispositifs prothétiques les plus innovants adaptés à sa situation.

#### Le droit pour une femme paraplégique

de pouvoir pleinement jouer son rôle de mère en bénéficiant des aides humaines suffisantes.

#### La possibilité pour une personne tétraplégique

de ne pas être placée en maison de santé si tel n'est pas son choix, et de faire adapter son domicile à son handicap.



# LES + COPPET AVOCATS

Une assistance globale et sur mesure pour que vous n'affrontiez pas seul(e) les écueils administratifs et juridiques.

- >> **Un avocat dédié tout au long de votre procédure** pour la prise en charge et l'indemnisation que vous méritez.
- >> **Un médecin spécialiste à vos côtés** pour comprendre et maîtriser les enjeux médico-légaux, passage obligé pour une juste indemnisation.
- >> **Une assistante de service social dédiée** pour vous décharger des lourdeurs administratives et vous permettre de vous consacrer à votre reconstruction.



## Pourquoi faire appel à des avocats titulaires de la spécialisation officielle en Droit du dommage corporel et Défense des droits des victimes ?

- >> Pour avoir la certitude de voir votre situation traitée par un spécialiste reconnu nationalement.
- >> Pour bénéficier des évaluations (médicale, architecturale, situationnelle, accidentologique) adaptées afin que votre indemnisation vous permette de reprendre le cours de votre vie.
- >> Pour profiter d'une connaissance fine du grand handicap.
- >> Pour ne pas être victime une deuxième fois en étant peu ou mal indemnisé(e).

## À quel moment faut-il nous contacter ?

- >> Dès l'événement traumatique pour vous accompagner dans les actions à mener auprès des assurances, de la police, des médecins experts..., afin de sauvegarder vos droits.

Evaluons votre situation  
Formulaire en ligne disponible en libre accès

[www.coppet-avocats.fr](http://www.coppet-avocats.fr)

01 81 69 47 25  
06 50 83 55 52

[contact@coppet-avocats.fr](mailto:contact@coppet-avocats.fr)



**COPPET**  
AVOCATS SPÉCIALISTES  
Droit du dommage corporel • Défense des droits des victimes



ANADAVI

Membre de l'Association Nationale des Avocats de Victimes de Dommages corporels

15 rue Sarrette – 75014 Paris  
Tél : 01 81 69 47 25 | Fax : 01 83 64 28 79